

DÉPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANCON

CANTON de
BESANÇON - EST

Commune de THISÉ

N° Code Postal 25220

Bureau distributeur ROCHE LEZ BEAUPRÉ

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 juillet 2022

OBJET

2022-53 Création d'une cantine scolaire et rénovation énergétique de l'école élémentaire

que la convocation du Conseil avait été faite le 30 juin 2022

et que le nombre des membres en exercice est de 23

Exécution des articles L 2121-7 et suivants au Code Général des Collectivités Territoriales.

L'an deux mille vingt deux

Le quatre

le Conseil Municipal de la commune de THISÉ

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DERIOT pour la session ordinaire du mois de juillet

Étaient Présents : M. ALLAIN, Mme ARTHAUD, Mme CANONNE, M. DERIOT, M. DEVILLERS, Mme EDY, M. FALLOT, M. FREZE, Mme GAUTHIER, Mme GUILMAILLE, M. HEQUETTE, M. KIEFFER, Mme MARCHE, Mme PAILLET, M. PAUTOT, Mme PETEY, Mme RAHON, Mme RUISSEAUX, M. VALZER.

Était Absent : M. MICHEL (pouvoir à M. FREZE), M. BOURGON (pouvoir à M. DERIOT), M. LABBACI (pouvoir à Marc PAUTOT), Mme RODRIGUEZ (pouvoir à Mme ARTHAUD)

Le Maire,

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Morgane Canonne ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Contexte

Restauration scolaire

Le groupe scolaire de Thisé est composé d'une école maternelle jouxtant une école élémentaire.

Chaque école dispose d'un bâtiment avec ses salles de classes et sa cour qui lui sont propres. Le bâtiment de l'école élémentaire est adjacent à l'ancien accueil de jour.

Les bâtiments ont été construits à une époque antérieure à la mise en place de la restauration périscolaire. Aussi, le groupe scolaire ne dispose d'aucun espace dédié à la restauration des enfants ou aux activités périscolaires.

Depuis la mise en place de ce service, les enfants partent déjeuner chaque midi à la salle des fêtes qui dispose d'une cuisine permettant la conservation et la mise en température des repas livrés. Cette salle est aménagée pour le temps de repas : une petite pièce est dédiée aux enfants de maternelle avec du mobilier qui reste à demeure et une seconde salle accueille les élèves de

l'école élémentaire. Cette seconde salle peut être occupée par d'autres utilisateurs, le mobilier de restauration doit être, par conséquent, installé et rangé plusieurs fois par semaine.

Pour se rendre à la salle des fêtes, les enfants ont un temps de trajet d'environ un quart d'heure à parcourir aller puis retour par tous les temps.

Outre la fatigue occasionnée pour les plus petits et les aléas de la météo, le temps de trajet ne permet pas aux enfants de disposer d'un temps de relâche lors de la pause méridienne. La pause méridienne se compose d'une succession de temps cadrés ne permettant pas de répondre à leur besoin physiologique d'un moment sans contrainte avant de retourner en classe pour les apprentissages de l'après-midi.

La commune a confié à GBM une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Rénovation énergétique

L'école élémentaire, construite au début des années 1960 et surélevée en 1981, a un bilan énergétique qui ne correspond plus aux standards d'aujourd'hui. En effet, lors de sa construction, l'isolation consistait à doubler les structures porteuses en briques plâtrières en laissant un vide d'air de 3 à 5 cm entre les deux parois. Lors de la surélévation du bâtiment en 1981, les isolants n'étaient pas aussi performants qu'aujourd'hui.

Les salles de classe, orientées sud-est sont en surchauffe en cas de fortes chaleurs.

Propositions restauration scolaire

Il est projeté de créer un espace de restauration périscolaire à proximité immédiate de l'école. Ce nouvel espace sera conçu pour accueillir 40 enfants de maternelle et 90 enfants de l'école élémentaire.

Ce projet a pour principal objectif d'éviter les déplacements des enfants et gagner un temps précieux sur la pause méridienne pour laisser du temps libre aux enfants pour leur bien-être.

Préalablement à la prise de décision, il est utile de rappeler les différentes solutions étudiées.

Deux options permettaient de construire la restauration scolaire dans l'école ou à proximité :

- soit au sein de l'école, avec extension (option 1),
- soit place de l'Ecole après déconstruction du bâtiment multi-activités et reconstruction de locaux neufs sur le même emplacement (option 2).

Concernant les types de service et de cuisine, six scénarios ont été étudiés. Il s'agissait de se prononcer :

- pour l'école élémentaire
 - o d'un service à table en un seul service,
 - o d'un service à table en deux services,
 - o d'un self service,
 - o d'une cuisine satellite en liaison froide,
 - o d'une cuisine autonome,
- pour l'école maternelle, le service sera à table en un seul service.

Après concertation, les choix sont les suivants :

- position de la restauration, celle-ci sera installée au sein de l'école élémentaire avec extension (option 1),
- type de service et de cuisine :
 - o pour l'école élémentaire, la cuisine sera équipée d'un self service,
 - o pour l'école maternelle, le personnel de cantine servira les enfants à table en un seul service,
 - o la cuisine sera autonome.

Ainsi, le projet permettra :

- de mettre en place un service de restauration en self-service pour les élémentaires afin d'améliorer le flux en salle, de limiter le bruit et de permettre à chaque enfant de manger à son rythme et d'accéder à un espace de jeux à l'issue du repas,

- de créer une cuisine autonome pour favoriser le bien manger, utiliser des produits locaux, proposer du choix sur les entrées, les desserts et limiter le gaspillage alimentaire.

Propositions rénovation énergétique

Le projet de rénovation énergétique à un double objectif :

- réduire fortement la facture énergétique de ce bâtiment et ainsi lutter contre le réchauffement climatique,
- améliorer le confort des salles de classes en période de canicule.

En conséquence, il est prévu :

- d'isoler les murs par l'extérieur,
- de mettre en place une isolation (matériaux bio sourcés) dans les combles,
- de remplacer les menuiseries extérieures,
- de mettre en place des brise-soleil orientables sur la façade sud-est,
- de remplacer les luminaires,
- d'installer des panneaux photovoltaïques en couverture et divers autres équipements tels qu'une ventilation double flux.

Financement

A ce jour, le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 1 350 000,00 € TTC.

Dans le cadre de cette opération, les partenaires tels que l'Etat, les Collectivités Locales et divers organismes seront sollicités afin de participer financièrement aux études et travaux, sur les montants H.T.

La commune de Thise s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Décisions à prendre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de cette opération selon les conditions et modalités exposées dans la présente délibération.

Le conseil municipal sera à nouveau sollicité pour approuver :

- le choix du Maitre d'œuvre,
- l'avant-projet détaillé (APD),
- le lancement des dossiers de consultation des entreprises.

Thise, le 4 juillet 2022,
Le Maire
Pascal Deriot